



MUNICIPALITE DE SONVILIER

Place du Collège 1 2615 Sonvilier

FAC 8 décembre 2023

EMBARGO 2 DECEMBRE 2023
Publication sans modification de texte
COMMUNIQUE DE PRESSE

Projet éolien des Quatre Bornes

La mise en application de l'initiative déposée le 21 février 2022 par le Comité d'initiative demandant un nouveau vote du Plan de Quartier valant Permis de Construire (PQ valant PC) du projet « Parc éolien des Quatre Bornes » a été suspendue par le dépôt d'un recours d'un groupe de citoyennes et citoyens. Le recours porte contre la décision du Conseil communal de valider la recevabilité de l'initiative.

La procédure s'est poursuivie par le dépôt d'un recours auprès de la Préfecture du Jura bernois, ensuite auprès du Tribunal administratif, ce qui a enclenché l'effet suspensif de la mise en œuvre d'une nouvelle votation.

Le recours actif déposé auprès du Tribunal fédéral n'induit pas d'effet suspensif sur un nouveau vote du projet. Afin d'appliquer les bases légales communales, le Conseil communal a décidé d'engager les actes préparatoires pour une nouvelle votation le 3 mars 2024, conformément à l'art. 26 du Règlement d'organisation communal du 4 juin 2015 qui stipule que le délai de traitement d'une initiative est de 8 mois à compter de son dépôt.

Sonvilier, le 2 décembre 2023

MUNICIPALITE DE SONVILIER